



## **GROUPE de TRAVAIL « PENSIONS »**

### **EN CREAT UN SERVICE DES RETRAITES DE L'ETAT, BERCY BAFOUE LA PENSION DES FONCTIONNAIRES !**

Lors d'un groupe de travail ministériel tenu ce 6 février 2009, un projet de création d'un service à compétence nationale (SCN) dénommé « **Service des retraites de l'Etat** » a été présenté aux organisations syndicales.

La gestion des pensions de l'Etat impactée, par la loi sur les retraites de 2003, (qui a créé le Compte Individuel Retraite -CIR- et par la LOLF (qui a institué un compte d'affectation spéciale « Pensions »), est actuellement assurée par quelques 2 770 agents publics dont 1 800 agents au sein des services des personnels des ministères employeurs, 450 agents au service des pensions du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique et 520 agents répartis dans 29 centres régionaux des pensions (CRP) au sein de la DGFIP.

**Le conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007 a acté la réforme de la gestion des pensions par :**

- la constitution du compte individuel retraite (CIR) de chaque fonctionnaire, permettant, au delà du droit à l'information sur la retraite, un enregistrement de leurs droits à retraite au fur et à mesure de leur carrière ;
- la mise en place de centres d'appel téléphoniques et Internet par lesquels les fonctionnaires retraités et actifs pourront obtenir des renseignements à caractère général ou sur leur dossier personnel de pension ;
- à l'horizon 2011-2012, le passage à un processus industrialisé de liquidation des pensions reposant sur le CIR, devrait supprimer 1200 ETP pour l'ensemble des administrations concernées;

- la fusion du service des pensions et des centres régionaux des pensions (CRP) de la DGFIP dans une entité unique qui serait, soit un service à compétence nationale (SCN) soit une caisse de retraite de l'État.

**Le ministre lors du débat sur le projet de loi de finances (PLF2009) devant le Sénat a annoncé la création :**

**-d'un service à compétence nationale**, rattaché à la DGFIP et réunissant le service des pensions et les CRP recentrés et reconfigurés,

**-d'un comité stratégique**, animé par la DGFIP, associant les ministères, chargé de mettre en œuvre les grandes orientations et de veiller à l'effectivité des gains de productivité attendus.

Le SCN rattaché au directeur de la DGFIP chargé de la gestion publique, sera compétent pour :

-D'une part, assurer progressivement l'ensemble des missions de gestion du régime des retraites de la fonction publique de l'État. Dans un premier temps, il regroupera les missions et les compétences actuelles du service des pensions et celles de la section « pension » du bureau CE2A. Il exercera une mission d'animation des centres régionaux de pension, avec le soutien des autres services de la DGFIP compétents, notamment le bureau SI1B. Les agents des CRP resteront sous l'autorité et la gestion des TPG/DLU de leur département d'implantation. Puis les missions de gestion et de paiement des pensions lui seront rattachées au fur et à mesure de l'avancement du projet informatique et de ré ingénierie.

-D'autre part, mener, avec le soutien du service des systèmes d'information de la DGFIP, les travaux de modernisation de la gestion des pensions, selon les orientations définies par les instances de gouvernance du projet.

*Au delà des gains de productivité affichés, et encore uniquement sur la variable d'ajustement « effectifs » (comme toujours, de façon récurrente et dogmatique), aucun autre élément d'information n'a été apporté aux représentants du personnel.*

*Alors, que l'objectif de 1200 ETP supprimés est clairement affiché, le ministère n'a pas été capable, ou n'a pas voulu, préciser quels services seraient impactés par ces suppressions (départements ministériels, service des pensions, centres régionaux des pensions ??????).*

*Pas plus d'informations d'ailleurs, sur le nombre de CRP (29 aujourd'hui) qui resteraient, alors que les documents de travail mentionnent un réseau resserré !*

*Seul l'engagement du maintien des sites de Nantes et de La Rochelle a été acté !*

*Pour le reste , le ministère considère qu' à ce stade il est trop tôt et que ce groupe de travail n'avait vocation qu'à présenter la création du SCN et du comité stratégique ad'hoc.*

*Pour FO FINANCES, il est bien évident que la seule présentation (fléchée RGPP) de la création d'un SCN sous l'unique angle de la suppression d'emplois ne peut recevoir son*

*approbation. D'autant, que la qualité du service rendu par les actuels services des pensions a toujours été soulignée notamment au travers de la sûreté et du professionnalisme !*

*Pour FO FINANCES, il serait souhaitable de substituer à cette vision dogmatique de suppressions d'emplois, un renforcement de la qualité du service par le maintien de ces emplois, notamment pour préserver un indispensable service de proximité.*

*Pour autant, le rattachement du SCN à la DGFIP ne nous paraît ni incohérent, ni illogique, notamment au regard de l'autre hypothèse qu'était la création d'une caisse de retraite autonome. Toutefois, le statut juridique retenu (SCN) ne reçoit là encore pas notre acceptation.*

#### CALENDRIER ET CONCERTATION

Le SCN et le comité de coordination stratégique pourraient être mis en place au premier trimestre 2009. Les textes constitutifs, décret simple et arrêtés, seront concertés en groupe de travail avec les organisations syndicales directionnelles et soumis au CTPS du service des pensions et au CTPC de la DGFIP.

Une première concertation s'est ouverte au sein du service des pensions lors du CTP spécial du 11 décembre 2008, puis dans le cadre de groupes de travail pour examiner plus précisément les questions concernant la situation des personnels de statut d'administration centrale. Ce sujet doit aussi être discuté en groupe de travail avec les organisations syndicales de l'administration centrale le 12 février.

#### **Le casus belli du nom du SCN : « service des retraites de l'Etat ».**

Pour l'administration, le choix du nom n'est non seulement pas anodin, mais, qui plus est, tout à fait opportun. En effet, pour le secrétaire général adjoint du ministère et l'actuel chef du service des pensions, la modernité doit nous conduire à oublier la notion de pension au profit du terme retraite qui parlerait beaucoup plus aux agents mais aussi aux autres régimes !

*Pour FO FINANCES, en tout cas, il ne saurait être question de jouer sur les mots et de prendre cette question à la légère. Elle a mis en garde l'administration et ses représentants sur la lourde responsabilité qu'ils prendraient en bafouant le code des pensions au profit d'un service des retraites (même de l'Etat). Cette nouvelle provocation (mais en- est ce bien une ?) dans un contexte permanent de critiques sur les agents de la fonction publique ne saurait être tolérée !*